

**COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 13 août 2018

Le treize août deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald**, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - M. VINCENT Théo

Absents : - M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO Martine

Ont assisté à la réunion :

Chantal CALVAT Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

TRANSPORTS SCOLAIRES

- **Aide financière aux Parents**

BATIMENT L'ECUREUIL

- **Achat locaux**

ASSOCIATIONS

- **Subventions 2018 (suite)**

ZONE D'ENTRAINEMENT PRIVEE DE BIATHLON

- **Convention**

PLU CHABOTTES

- **Avis du Conseil Municipal**

QUESTIONS DIVERSES

★1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

Le Compte-rendu de la séance est soumis à l'approbation de l'assemblée :

Avis favorable à l'unanimité

★2 DELIBERATION N°40/2018 : Transports scolaires : aide financière aux parents

Considérant, en conséquence de la loi NOTRE, le transfert de la compétence des transports scolaires à la Région ;

Considérant que la région PACA a fixé arbitrairement le tarif des transports scolaires sur son territoire sans tenir compte des critères correspondant à une population faible et peu dense comme dans le département des Hautes-Alpes et sans tenir compte des contraintes territoriales et du pouvoir d'achat d'une population rurale.

Considérant qu'il convient d'aider les familles domiciliées sur la commune et ayant recours au transport scolaire afin d'atténuer l'augmentation de plus de 600% imposée par la région et de se prémunir d'une désertification rurale insufflée par la loi NOTRE.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser pour l'année scolaire 2018-2019, une aide financière de 95 euros aux parents d'enfants inscrits sur les lignes de transports scolaires pour l'année en cours et s'étant acquittés du tarif de 110 euros.

Avis favorable à l'unanimité

★3 DELIBERATION N°41/2018 : Subventions octroyées aux divers organismes et associations : Année 2018 suite

Sur proposition de son Président et après délibération, le Conseil Municipal, **à la majorité (1 abstention : Mme A. MAUPETIT)**, décide de fixer le montant des subventions octroyées aux divers organismes et associations qui en ont fait la demande au titre de l'année 2018, les crédits nécessaires étant inscrits au compte 6574 du budget primitif :

| NOM DE L'ASSOCIATION | Montant de la subvention attribuée en 2018 |
|--|--|
| Subventions accordées par délibération 37/2018 | 11 680 € |
| Associations des commerçants de St-Léger | 200 € |
| Donneurs de sang Valgaudemar-Champsaur | 100 € |
| Traditions Champsaur-Valgaudemar | 50 € |
| | |
| TOTAL | 12 030 € |

Avis favorable à la majorité (1 abstention : Audrey MAUPETIT)

Mme MAUPETIT s'abstient sur la subvention aux associations des commerçants car pour elle, l'organisation d'Olympiades à la dernière minute n'est pas une solution de dynamisation du village, elle estime que pour des raisons de bonne communication et d'attrait de la station il convient de définir un plan d'actions bien en amont des saisons touristiques.

★4 DELIBERATION N°42/2018 : Convention pour une zone d'entraînement privée de biathlon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Lola GILBERT-JEANSELME habitant à St-Léger-Les-Mélèzes, intègre le pôle espoir de Biathlon de Villard de Lans dans le Vercors où elle va y réaliser des entraînements spécifiques sur des emplacements prévus pour cette discipline pendant l'année scolaire.

Afin de poursuivre ses entraînements de Biathlon sur St-Léger-les-Mélèzes lors des week-ends ou des vacances scolaires, elle souhaite aménager une zone d'entraînement de Biathlon sur la parcelle ZD 333 car ce type d'équipement n'existe pas dans les Hautes-Alpes.

Pour ce faire, il convient d'établir une convention entre l'athlète et la commune de St-Léger-les-Mélèzes pour présenter la zone aménagée, fixer les règles d'utilisation et de sécurité et vérifier les autorisations nécessaires à la pratique de ce sport.

Avis favorable à l'unanimité

★5 DELIBERATION N°43/2018 : Avis sur le dossier de PLU de la commune de Chabottes

Le Maire informe l'assemblée que la Commune de Chabottes a transmis le 11 juillet dernier son dossier de PLU, arrêté le 29 juin 2018, pour avis.

La Commune a 3 mois pour donner son avis. Au-delà de ce délai l'avis sera considéré favorable. Le Maire précise que le contenu n'appelle de sa part aucun commentaire.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le dossier du PLU de la Commune de Chabottes.

Avis favorable à l'unanimité

★6 DELIBERATION N°44/2018 : Bâtiment L'Ecureuil : achat locaux

Considérant le besoin de surface supplémentaire afin de pouvoir créer une salle hors-sac avec accès direct aux pistes et de locaux de stockage,

Considérant l'opportunité de mise en vente par la Madame RICHARD Chantal de locaux situés dans le bâtiment L'Ecureuil à St-Léger-Les-Mélèzes,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir auprès de Mme RICHARD Chantal représentée par la société Alpha Immobilier, les locaux situés dans le bâtiment L'Ecureuil à St-Léger-Les-Mélèzes pour un montant de 55 000 €.

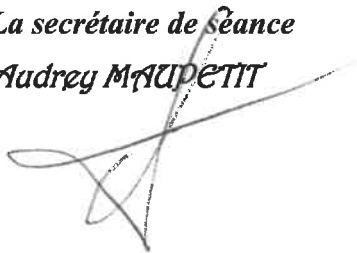
Avis favorable à la majorité (1 contre : Audrey MAUPETIT)

Madame MAUPETIT s'interroge sur le coût des travaux à réaliser et craint que ceux-ci soient trop importants.

★7. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21h50

La secrétaire de séance
Audrey MAUPETIT



Le Maire
Gérald MARTINEZ



00000150

